



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2018



Samedi 9 mars 2019

Association de Secours et de Placement des Animaux VOSGES

(suivant la loi de 1901) Déclarée au journal officiel le 06 juillet 1988 N° 27

131, rue du Château

88800 BELMONT SUR VAIR

☎ : 03.29.08.90.63

E-Mail : courrier@aspa-vosges.com

Site : <http://www.aspa-vosges.com>

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITES 2018	4
BROCANTE - VIDE GRENIER	4
PUBLICITÉ	4
COURSES DE CHEVAUX SUR LES HIPPODROMES	5
LOUP	5
TURBO FLADRY	6
LES OPÉRATIONS CADDIES	6
REPAS.....	7
SALARIÉ	7
BENEVOLAT / STAGIAIRE / TIG	7
FORMATIONS - AGRÉMENTS	8
CAMPAGNE DE STÉRILISATION	8
CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS DE PERSONNES DÉFAVORISÉES.....	9
CAMPAGNE POUR LES CIRQUES SANS ANIMAUX DANS LES COMMUNES	10
REFUGE	10
ENQUÊTES EFFECTUÉES EN 2018	12
ANIMAUX SAUVAGES.....	14
RAPPORT FINANCIER	15
PREVISION POUR 2019.....	15
ELECTIONS PARTIELLES DU BUREAU.....	16
QUESTIONS DIVERSES	18



Bonjour Mesdames, Bonjour Messieurs,

Nous vous souhaitons la bienvenue à notre 30^{ème} Assemblée Générale Ordinaire.



Je remercie de leur présence :

Mme GRANHAYE adjointe au Maire en charge de l'environnement, du développement durable et des forêts qui représente Monsieur le Maire de Vittel.

Madame Hélène COLIN, Conseillère Régionale du Grand-Est, Conseillère Municipale à la Mairie de Châtenois - Monsieur Luc GERECKE, Maire de CONTREXEVILLE, Vice-Président du Conseil Départemental des Vosges, Monsieur Christian FRANQUEVILLE, Maire de Bulgnéville, retenus par d'autres engagements, nous prient de bien vouloir les excuser de ne pouvoir être présent.



Je déclare ouverte la 30^{ème} Assemblée Générale Ordinaire de l'A.S.P.A Vosges qui a été déclarée au Journal Officiel le 06 juillet 1988.



RAPPORT D'ACTIVITES 2018

En 2018, nous avons effectué 10 858 kilomètres.

Brocante - Vide grenier

La brocante mensuelle qui se nomme ASPABroc est ouverte tous les deuxièmes dimanches de chaque mois de Avril à octobre. Elle a de plus en plus de succès, et nous recevons beaucoup d'articles de toutes sortes. Nous avons un stock très important, qui se renouvelle régulièrement, et cela nous permet de vendre à très bas prix pour écouler le stock et faire profiter les clients.

Nous avons été présents sur les vide-greniers à Belmont sur Vair le 10 mai et à Vittel le 05 août. Ces journées sont très bénéfiques, car elles nous rapportent de l'argent mais nous font également mieux connaître.

Afin d'avoir le plus de visiteurs possibles, nous passons chaque semaine, avant la date de la brocante, des annonces sur des sites Facebook, ainsi que dans la Presse papier et radio. Nous recevons des visiteurs de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle et des Hautes-Vosges.

Un grand merci à toutes les personnes qui nous font des dons, aux clients qui viennent acheter, au journal Vosges Matin, au journal de la Haute-Marne et à la radio France Bleu Lorraine pour leur publicité.

Un grand merci également à tous les bénévoles qui font que ces brocantes rencontrent un tel succès. (Agnès, Angélique, Bernadette, Huguette, Jessica, Magali, Muriel, Nadège, Nathalie, Valérie, Jean-Claude, Michel, Olivier et Stéphane).

Publicité

Les calendriers 2018, réalisés par Stecy, se sont tous vendus. Les personnes ont beaucoup apprécié le calendrier propre à notre association et nos photos. Nous avons donc refait 300 calendriers pour 2019.

Nous avons en vente des gilets fluo, des tee-shirts et des vestes avec le logo de l'association, ils sont à votre disposition si vous en voulez. Porter nos habits nous fait de la publicité.

Les flyers ont été refaits et distribués chez tous les notaires des Vosges et du Sud de la Haute Marne très proche des Vosges.

Courses de chevaux sur les hippodromes

Depuis 2011, en juillet et août, nous nous sommes rendus sur plusieurs hippodromes de l'Est de la France, dont un particulièrement, et avons constaté à chaque intervention des cas de maltraitance sur les chevaux, notamment les objets utilisés pour qu'ils soient plus performants comme les piquants posés sur les rênes ou sur le mors, les langues nouées, les chaînes sur le chanfrein.

Nous avons donc constitué un dossier de 50 pages que nous avons envoyé à trois ministres.

Le ministre de l'Agriculture a répondu que les sociétés mères ont engagé plusieurs réflexions en faveur du bien-être animal, dont un projet de Charte de Bonnes Pratiques pour le bien-être des équidés et la création d'une Commission bien-être animal.

Nous avons publié le dossier sur les réseaux sociaux, nous avons été surpris de l'ampleur de cette médiatisation. En trois jours, près de 150 000 personnes ont vu la publication et 1 500 personnes l'ont partagé. Les messages d'encouragement affluaient, mais également les insultes de la part des professionnels de cette discipline.

En octobre, une nouvelle annexe voit le jour dans le règlement du Code des Courses où elle stipule certains équipements interdits dans les épreuves au Trot.

Nous sommes retournés sur cet hippodrome en 2018, nous pensions que, suite à la nouvelle réglementation, les choses se seraient améliorées, mais hélas, rien n'avait changé, bien au contraire.

Le dernier dimanche du mois d'Août je me suis fait insulter, menacer et surtout agresser. J'ai dû partir avant la fin des courses, car une dizaine de personnes voulaient m'agresser physiquement.

Les articles blessants étaient camouflés, comme les chaînes sur le chanfrein recouvertes d'un tissu souvent troué où l'on voyait très bien la chaîne.

Nous avons aussitôt informé les commissaires chargés de faire respecter le règlement, mais comme d'habitude, ce n'était que mensonges et rien n'était contrôlé.

Nous avons donc réalisé un complément de dossier que nous avons envoyé en octobre à 4 ministres. Nous y avons joint des échantillons de barres de piquants qui sont posés sur les rênes pour qu'ils se rendent compte de ce que subissent les chevaux.

Nous attendons des réponses concrètes et des actions réelles. Si tel n'est pas le cas, nous republierons sur les réseaux sociaux et nous n'hésiterons pas à retourner cette année constater les mauvais traitements accompagnés de personnes représentant la loi, car cela devient intolérable d'être agressé de la sorte.

Loup

Trois tirs de défense renforcée ont été attribués le 1^{er} décembre 2016 à trois éleveurs de la région. Ces tirs étaient autorisés jusqu'au 30 juin 2017. Six associations, dont la nôtre, ont attaqué aussitôt ces arrêtés au Tribunal Administratif de Nancy.

Le jugement a eu lieu le 09 mai 2018 et le délibéré le 30 juillet. Nous avons gagné et l'état a dû verser aux 6 Associations la somme commune de 3400 euros, ce qui fait par association avec les frais 591,72 €. Cette somme a servi à financer en partie les frais de Maître CANDON de Marseille qui a assuré notre défense.

En novembre, nous avons une fois de plus attaqué un arrêté de tir de défense simple attribué à une éleveuse de Meurthe-et-Moselle. Pour justifier que cet arrêté n'est pas légal, nous sommes allés faire le tour de tous les parcs de chaque commune se trouvant sur cet arrêté et, comme à chaque fois, 100% des parcs sont mal protégés puisque nous trouvons des passages possibles pour un loup. Nous attendons la convocation au tribunal.

J'ai été convié à une réunion le 6 novembre à Épinal avec la DDT 88 et la DDT 54 pour essayer d'avancer sur le sujet du loup et des moyens de protection. La DDT 54, assez ouverte à la discussion, semblait vouloir faire avancer les choses ; par contre, la DDT 88 souhaitait que l'on prenne notre temps pour que les choses se mettent en place. Je lui ai répondu que nous perdions trop de temps à prendre notre temps et que l'urgence était de mise pour essayer de trouver en commun des solutions.

Turbo Fladry Français

Actuellement, il nous reste deux parcs équipés avec notre Turbo Fladry, dont un où nous avons installé deux pièges photo. À ce jour, il n'y a plus eu d'attaques dans ces parcs.

La Fondation Brigitte BARDOT, que nous remercions ici vivement, nous a financé l'achat de 15 pièges photographiques qui vont être disposés autour des parcs protégés par du Turbo Fladry. Le but est de comprendre comment agit le loup face à ce système de protection.

Le samedi 15 septembre, Angélique, Stéphane et moi sommes descendus en Isère chez le spécialiste qui a vendu ces pièges photographiques pour connaître les détails de fonctionnement et comment bien poser ces appareils. Cette formation fut très intéressante et nous a permis de faire la connaissance d'un passionné, ses vidéos de loups sauvages français sont stupéfiantes.

Nous espérons pouvoir équiper d'autres parcs avec notre Turbo Fladry et étudier le comportement du loup face à cette protection, mais il n'y a qu'un loup et il se déplace sur un grand territoire, ce n'est donc pas facile.

Les opérations caddies

Nous avons effectué 4 collectes avec un total de 52 caddies dont :

- ✓ 13 caddies au Leclerc de Contrexéville en Janvier
- ✓ 21 caddies au Leclerc de Golbey en Mai
- ✓ 13 caddies au Leclerc de Contrexéville en Septembre
- ✓ 5 caddies au Super U de Châtenois en octobre

Merci à tous les dirigeants et salariés de ces magasins qui nous autorisent et nous aident à effectuer ces collectes. Merci à toutes les personnes qui nous font ces dons.

Merci aux 15 personnes qui nous ont aidés ces journées-là : Agnès, Angélique, Bernadette, Huguette, Janie, Jessica, Lydie, Muriel, Nathalie, Valérie, André, Jean-Claude, José, Michel et Stéphane.

Repas

Nous avons voulu organiser un repas végétarien pour les 30 ans de l'Association. Une tombola était prévue et nous avons acheté de nombreux lots financés intégralement par nos sponsors.

Pour trouver ces sponsors, nous avons démarché les commerçants de Bulgnéville, Contrexéville, Vittel et les alentours en leur proposant d'apposer leur publicité sur les sets de table et les flyers. En seulement 2 jours et demi, nous avons trouvé les 30 sponsors nécessaires. De plus, beaucoup de commerçants nous ont offert des lots.

Malheureusement, malgré la publicité faite, nous n'avons eu qu'une quinzaine d'inscriptions et avons dû annuler le repas.

Nous avons donc décidé d'organiser un loto début 2019 pour écouler les nombreux lots que nous avons.

Salariée

Nous avons embauché le 22 mai 2018, Alexias en contrat CDD d'un an en 35 heures. Elle remplace Stecy qui a trouvé un emploi en CDI. Avant son départ, Stecy avait conçu un test de compétences informatiques pour son remplacement et sur les 7 personnes qui ont postulé, seule Alexias a su prouver que c'était elle qui conviendrait pour ce poste et je ne regrette pas ce choix, car Alexias fait preuve d'un grand professionnalisme, elle est dévouée à notre cause et fait du très bon travail. Je te remercie pour ce que tu apportes à l'association.

Bénévolat / Stagiaire /TIG

En septembre, deux contrats de bénévolat ont été créés pour deux étudiantes en Terminale Bac Pro Agricole du Lycée de Mirecourt qui viennent bénévolement monter un projet sur la Protection Animale et le Devoir de Respect des Animaux. Celui-ci sera présenté dans les écoles et elles devront exposer ce projet à l'Oral de leur examen au mois d'Avril 2019.

De Décembre 2017 à Août 2018, nous avons accueilli une première personne en TIG (Travail d'Intérêt Général) pour 120 heures de travail. Étant très bon soudeur, nous avons exploité ses compétences et lui avons fait fabriquer une cage de transport pour animaux sauvages. Il a également installé et peint les cages de convalescence pour chats. Il était présent aux opérations caddies et aux brocantes. Nous avons été très satisfaits de son travail et de son implication.

En octobre, nous avons accueilli une nouvelle personne qui doit effectuer 120 heures, mais la relation est plus difficile car l'implication n'y est pas du tout.

Formations - Agréments

Le samedi 13 octobre, l'Adjudant-Chef Thierry JACQUOTTE, référent animalier des Pompiers des Vosges, est venu dans nos locaux dispenser une formation sur les serpents. Il était accompagné d'un gentil boa constrictor albinos de 1m60. Le but de cette formation était d'apprendre à capturer les serpents, savoir comment les manipuler et les héberger. Dans nos régions, il n'existe que deux serpents à l'état sauvage, la couleuvre et la vipère, mais nous sommes quelquefois confrontés à des serpents plus gros comme les pythons et les boas qui sont abandonnés ou qui se sauvent de leur vivarium. Nous devons être prêts à intervenir.

Le 17 Décembre 2018, nous avons reçu l'Agrément portant au titre de l'Engagement de Service Civique.

Nous avons fait une demande d'agrément pour être reconnus Association de Protection de l'Environnement sur le Département des Vosges.

Campagne de stérilisation

Les élus vosgiens ne sont pas très motivés pour effectuer des campagnes de stérilisation dans leur commune. Malgré l'envoi par email aux 308 communes de l'Ouest Vosgien en octobre 2017 et Mars 2018, très peu ont accepté d'en effectuer.

Pourtant, les frais payés par les communes sont faibles car les stérilisations sont entièrement prises en charge par la Fondation 30 millions d'Amis et la Fondation Brigitte BARDOT.

Les campagnes effectuées :

- ✓ OUTREMECOURT (52) en Avril : 26 chats dont 16 femelles et 10 mâles, 5 chatons sont nés dans nos locaux, ils ont tous été placés dans des familles.
- ✓ LIGNEVILLE en Juin : 23 chats dont 14 femelles et 9 mâles.
- ✓ DARNEY en octobre : première campagne : 31 chats ont été capturés, dont deux chatons trop petits mais comme ils étaient malades, nous les avons soignés vermifugés et relâchés.
Deuxième campagne en Novembre : 19 chats capturés, ce qui fait un total pour Darney de 48 chats stérilisés dont 23 mâles et 25 femelles.

Pour chacune de ces campagnes à Darney, nous avons capturé les chats le lundi, fait stériliser dans la semaine et relâché le lundi suivant.

Dans deux des secteurs, les chats sont en très bonne santé car ils ne sont nourris qu'avec des croquettes mais dans un autre endroit, certains chats sont décédés du typhus et avaient un très gros coryza.

Nous en avons fait opérer deux qui avaient les pattes brûlées, probablement par des pesticides puissants d'après le vétérinaire. Nous les avons relâchés quelques semaines plus tard. Une chatte est décédée du FIV (sida du chat) dans nos locaux, elle avait plus de 40 degrés de température.

En 2017, nous avons fait stériliser 43 chats, dont 21 chattes et 22 mâles dans trois communes.

Pour 2018, nous avons fait stériliser 97 chats, dont 55 chattes et 42 mâles dans trois communes. C'est très peu.

Pour ces campagnes où il y avait beaucoup de chats par commune, nous avons investi dans 19 cages de transport et 4 pièges supplémentaires, ce qui nous fait un total de 40 cages et 10 pièges. Cela nous permet de capturer beaucoup de chats en une journée et de réduire les dépenses des communes. Notre capacité d'accueil de chats en convalescence est de 35.

Lors de nos discussions avec les élus, nous nous sommes aperçus que beaucoup n'étaient pas informés de ces campagnes, nous supposons donc qu'ils ne lisent pas tous leur email. Nous allons donc envoyer des propositions par courrier.

Nous avons dépensé 4108,99 euros et encaissé 4875,00 euros. Nous avons remonté le déficit de 2017 qui était de 1785,33, nous sommes à un déficit de 1019,32 euros.

Les dépenses sont liées à l'achat de caisses de transport, pièges, peinture pour mettre en état les cages de convalescence, les médicaments et les frais vétérinaires.

Je remercie Nathalie, José, Florian et Stéphane pour leur implication.

Campagne de stérilisation des chats de personnes défavorisées

Dans la continuité de ces campagnes, nous voulions aider les personnes à faibles revenus à faire stériliser leur chat, mais il nous fallait un budget et nous avons sollicité plusieurs fondations. La fondation BATT et ASSOCIE a été enchantée par notre projet et a décidé de nous soutenir ; elle nous a versé la somme de 4500 euros. Nous remercions la fondation BATT et ASSOCIE pour sa générosité et Nathalie qui a contribué à l'obtention de ce don.

En accord avec certains vétérinaires, nous octroyons des bons de stérilisation aux personnes aux ressources faibles (RSA).

Nous avons financé 14 stérilisations, dont 2 mâles et 12 femelles, Il nous reste un budget de 3600,40 euros.

Nous avons remarqué que les personnes peinent à nous envoyer les documents nécessaires prouvant qu'ils sont bien éligibles à cette campagne, car elles ne savent pas écrire ou elles n'ont pas l'habitude avec les papiers et les démarches administratives, et certaines n'ont pas internet.



Nous nous sommes donc rapprochés des assistantes sociales et des organismes de Service au Public : PMI (Centre de Protection Maternelle et Infantile), CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), MSAP (Maison de Service au Public), Maison de Solidarité et de la Vie Sociale, CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) et mission locale, afin de faire connaître notre initiative à un maximum de personnes dans le besoin et qu'elles puissent se faire aider afin de nous fournir les documents demandés.

Ces organismes sont très enthousiastes à cette initiative et tout le département des Vosges a été couvert par des lettres et des affiches que nous leur avons fait parvenir.

Campagne pour les cirques sans animaux dans les communes

Nous avons envoyé un mailing aux communes des Vosges, afin qu'ils prennent conscience que ces spectacles ne sont plus acceptés par la majorité des concitoyens.

Nous leur avons demandé de ne plus accepter la venue de cirques avec animaux, quels qu'ils soient, sur le territoire de leur commune et de respecter les obligations de l'article L.214.1 du Code Rural stipulant que « *Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce* » en rédigeant et signant un arrêté municipal interdisant tous les cirques possédant des animaux.

Les communes de Rupt sur Moselle et Mattaincourt ont répondu favorablement en rédigeant un arrêté interdisant l'installation de cirques et spectacles détenant des animaux en vue de leur présentation au public. Malheureusement, le Préfet a demandé à ce que ces arrêtés soient annulés car, pour être valable, il faut que la représentation puisse créer un trouble à l'ordre public et qu'aucune mesure moins sévère que l'interdiction ne puisse permettre de l'éviter.

Suite à ce refus du Préfet, nous avons contacté de grosses associations et fondations qui œuvrent dans le même sens que nous sur les cirques. Une recherche est en cours afin de trouver une solution pour que toutes les communes puissent librement faire interdire la venue des cirques avec animaux.

Refuge

Une personne souhaite nous faire don d'un terrain de 1900 m² situé sur la commune de Lignéville. Ce terrain est mitoyen avec deux terrains de 4 hectares chacun, un appartenant à un agriculteur et l'autre à Nestlé.

Nous avons sollicité le maire pour ces deux parcelles et il a organisé une réunion le 17 septembre où étaient présents une conseillère municipale, le directeur d'Agrivair, Nathalie, Stéphane et moi de l'ASPA Vosges. Le maire a commencé par nous remercier pour les deux campagnes de stérilisation que nous avons effectuées dans de bonnes conditions. Il a ensuite expliqué qu'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) allait se mettre en place en 2019 et qu'il fallait en profiter car il avait bien conscience qu'il n'y avait aucune structure d'accueil proche.

Pour lui, le secteur où nous nous trouvons serait idéal car au milieu de l'Ouest Vosgien, il en avait déjà parlé en réunion avec sa Communauté de Communes, le projet avait été bien perçu par l'ensemble des personnes.

Il a proposé de rencontrer le Préfet à ce sujet.

J'ai ensuite expliqué que le terrain de Nestlé situé près d'un chemin et assez loin des habitations serait idéal. Le directeur d'Agrivair nous a indiqué qu'il nous informerait sur la décision de Nestlé s'il peut y avoir un terrain susceptible de convenir sur les 12000 hectares qu'ils possèdent. Quelques semaines plus tard, il nous informe qu'il est dans l'incapacité de nous trouver un terrain adéquat malgré la qualité de notre projet car tous leurs terrains sont mis à la disposition d'exploitants agricoles sous forme de prêt à usage long terme.

Le 17 octobre, je suis allé rencontrer Monsieur FRANQUEVILLE, Maire de Bulgnéville. Il pourrait nous proposer un terrain correspondant à nos besoins. Je vais le visiter, il se situe près d'un bois, mais à environ 800 mètres des premières canalisations ; les coûts seraient énormes pour faire venir l'eau, le téléphone et l'électricité.

Le 23 octobre, le Maire de Lignéville nous invite de nouveau à une réunion en présence du président de la Communauté de Communes les Vosges côté Sud-Ouest et d'une trentaine de personnes, dont beaucoup de maires, du Vice-Président du Conseil Départemental, de Stéphane et moi-même.

Nous avons relaté l'importance d'une telle structure et soumis notre projet, tous étaient d'accord mais il fallait trouver le terrain et dans cette Communauté de Communes, seules les communes de Lignéville et Dombrot le sec sont sur la zone d'implantation.

Le 15 novembre, Stéphane et moi rencontrons le Sous-Préfet pendant 1h30 à la Sous-Préfecture de Neufchâteau. Nous abordons les sujets des chats errants, brièvement du loup et surtout de la recherche d'un refuge. Il est bien conscient du manque de structure et va tout faire pour nous aider à trouver un terrain. Il devait rencontrer les différents représentants des communautés de communes.

Le 21 décembre, Alexias et moi sommes reçus par Monsieur Simon LECLERC, Président de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien et Maire de Neufchâteau. Monsieur LECLERC nous informe que le projet de refuge sur Neufchâteau n'est plus à l'ordre du jour mais qu'il serait bien pour notre secteur qu'une telle structure existe. Il nous a annoncé qu'il allait rencontrer le Maire de Châtenois pour relever ensemble les éventuelles possibilités de terrain.

Nous téléphonons tous les 3 mois à la Safer (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) mais il n'y a rien, seules quelques fermes de plusieurs centaines d'hectares incluant le cheptel animal sont à reprendre.

Nous sommes allés visiter un terrain à Roncourt, mais les 4 hectares sont en indivision et trop près des habitations, un autre à Rémois, mais il était à vendre avec une grosse maison dans le village.



Enquêtes effectuées en 2018

84 enquêtes ont été effectuées en 2018, 58 en 2017, 57 en 2016.

- ✓ 37 concernant 81 chiens.
- ✓ 7 concernant 42 chats.
- ✓ 8 concernant 25 chevaux.
- ✓ 5 concernant 16 ânes.
- ✓ 5 concernant 44 bovins.
- ✓ 2 concernant 36 moutons.
- ✓ 1 concernant 10 chèvres.
- ✓ 3 concernant 7 lamas.
- ✓ 3 concernant 3 renards.
- ✓ 4 concernant des lapins, pigeons, cochons, poules.
- ✓ 9 concernant des chinchillas, étourneaux, chouettes, buses, chevreuils et marçassins.

Nous avons donc enquêté pour 315 animaux maltraités ; 3 dépôts de plainte ont été effectués.

Dépôt de plainte concernant 5 ânes qui n'ont pas à manger et les sabots ne sont pas parés :

En février 2018, nous intervenons à Morizécourt, car 5 ânes ne sont pas nourris et ont les sabots très longs. Malgré nos nombreuses relances, le propriétaire n'a rien fait. Nous avons donc déposé plainte pour privation de nourriture, privation de soins et détention d'équidés non identifiés. Depuis, les sabots ont été parés et il y a du foin en hiver.

Les lois se sont renforcées en 2018 pour les propriétaires d'équidés, il faut :

- Que chaque animal soit identifié par puce électronique.
- Déclarer le lieu de détention à l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE).
- Posséder un registre d'élevage.
- Déclarer un vétérinaire sanitaire lorsqu'il y a plus de 3 équidés à la DDCSPP.

Donc, maintenant lorsque nous intervenons pour des équidés, nous remettons au propriétaire un document concernant ces quatre obligations et nous informons l'IFCE qui se déplacera pour un contrôle de mise en conformité.

Dépôt de plainte concernant trois American Staffordshire Terrier laissés à l'abandon :

En juillet 2018, nous intervenons à Soncourt en présence du maire et de deux gendarmes pour 3 chiens de race American Staffordshire Terrier ; un mâle blessé à une oreille et deux femelles, qui sont nourris par les habitants du village depuis plusieurs semaines car les propriétaires se sont volatilisés. Deux chiens sont dans un enclos vétuste avec deux petites niches, le troisième est enfermé dans une bâtisse en ruine prête à s'écrouler, à ciel ouvert et couverte de bouteilles en verre.

Les propriétaires habitent à Nancy et ont laissé les chiens. Nous pensons que c'est un élevage clandestin car les deux femelles ont déjà fait des portées.

Les gendarmes ont demandé au Procureur l'autorisation de procéder à l'enlèvement des chiens. Nous avons donc sorti les chiens, non sans prendre de précautions, et les avons conduits dans des refuges.

Nous avons déposé plainte pour abandon volontaire d'un animal domestique, privation de nourriture, privation de soins et maintien d'animal domestique dans un habitat pouvant être cause de souffrance.

À ce jour, les chiens vont bien et l'enquête suit son cours

Dépôt de plainte pour trois ânes dont les pieds ne sont pas parés.

En octobre, nous intervenons à Autigny la Tour car 3 ânes ont les pieds qui ne sont pas taillés. Nous sommes intervenus déjà 7 fois chez cet agriculteur et avons déposé une plainte en 2013 qui n'a pas abouti.

Les gendarmes se sont déplacés et ont constaté les faits. Nous avons déposé une nouvelle plainte pour mauvais traitements, privation de soins et détention d'équidés non identifiés.

Nous avons également informé l'IFCE afin qu'ils aillent contrôler si le propriétaire est en possession des papiers obligatoires.

Condammations :

Le 5 février 2018, suite à des mauvais traitements sur un chien et agression physique sur ma personne, le Tribunal d'Epinal a condamné le propriétaire, domicilié à Aulnois, à verser à l'ASPA Vosges la somme de 200,00 euros de dommages et intérêts, et au tribunal, 200,00 euros de condamnation et 3 x 75 euros pour privation de soins, maintien d'un animal dans un environnement pouvant être cause de souffrance et détention de chien non identifié. L'infraction de mauvais traitements n'a pas été retenue.

La personne a fait appel et le 24 octobre l'affaire a été rejugée à la Cour d'Appel de Nancy, nous attendons la décision du délibéré.

Le lundi 15 octobre, Alexias et moi sommes allés au Tribunal d'Epinal pour deux dépôts de plainte que nous avons effectués en 2017 : un pour deux chiens de Rozières sur Mouzon enfermés dans de minuscules cages et dans leurs excréments, ainsi que 8 chats enfermés continuellement dans la salle de bain sans lumière ni aération. Les animaux ont tous été saisis.

L'affaire a été reportée car les propriétaires ont déménagé et l'huissier a dû mal à les retrouver.

L'autre dépôt de plainte concerne 5 chiens saisis à Dombrot le sec en 2017 en état de maigreur avancé et dans leurs excréments, 2 chiens étaient morts de faim à notre arrivée. L'affaire a été jugée et le délibéré a été rendu le 19 novembre.

Le propriétaire a été condamné à verser à l'état la somme de 750,00 € pour mauvais traitement, 250,00 € pour détention de chiens non identifiés et à remettre à notre association les 5 chiens qui ont été saisis. Il a également été condamné à nous verser la somme 412,50 € en remboursement des frais et la somme de 100,00 € au titre de dommages et intérêts.

Animaux sauvages

- Le vendredi 01 juin, nous sommes avertis qu'un renardeau a été récupéré au bord d'une route près de Bruyères complètement déshydraté et boitant à une patte arrière.

Nous avons contacté plusieurs vétérinaires. Ceux de Bruyères ont accepté de le prendre en charge. Ils l'ont mis sous perfusion durant tout le week-end et le dimanche soir à 19h00, le vétérinaire m'indique qu'il va mieux. Les radios ont révélé une fracture du fémur droit, nous sommes allés le rechercher le mardi.

Lorsque j'ai demandé au vétérinaire de régler la facture, il m'a répondu : « *C'est un animal sauvage qui n'appartient à personne donc vous n'avez rien à régler* ». Je l'ai longuement remercié car il est très rare de trouver des vétérinaires qui prennent en charge intégralement ces animaux.

Il est resté 45 jours dans nos locaux, puis nous l'avons relâché à l'endroit où il a été trouvé.

- Le 30 juillet, nous avons recueilli une chouette hulotte. Cela faisait deux jours qu'elle n'avait ni bu ni mangé, nous l'avons emmené aussitôt chez les vétérinaires de Bulgnéville, mais elle n'a pas survécu.

- Le 1^{er} août à 6h00 du matin, un chevreuil était au milieu de la route près de Châtenois. Plusieurs automobilistes se sont arrêtés et ont appelé les pompiers qui ne pouvaient le prendre en charge car ils ne sont pas équipés. La route était bloquée. Un automobiliste chasseur est arrivé, a attrapé le chevreuil et l'a balancé par-dessus la balustrade, l'a de nouveau attrapé et l'a jeté dans le fossé 10 mètres en contrebas.

J'ai été averti vers 16h00, je m'y suis rendu avec Steve. L'animal était couché, mais encore vivant. Nous l'avons remonté tant bien que mal du fossé et il a été conduit chez les vétérinaires de Bulgnéville. Il avait deux gros trous à l'arrière-train et un os de cassé, le vétérinaire a dû l'endormir pour abrégé ses souffrances.

- Le 14 décembre, Steve me contacte. Il a trouvé un renard blessé et très faible sur la route de Gemmelaincourt, Stéphane est allé le prendre et dans le même temps, il a contacté plusieurs vétérinaires. Une fois de plus, ceux de Bulgnéville acceptent de le regarder.

La vétérinaire lui injecte des anti-inflammatoires et antidouleurs, mais ne veut pas le prendre au cabinet car c'est un animal nuisible et ils ne peuvent le garder. Nous le prenons donc en charge en espérant trouver un autre vétérinaire le lendemain car il a la patte avant droite complètement cassée. Malheureusement, le lendemain matin, il s'était endormi.

- Le samedi 22 décembre, je me rends à Saint Remimont prendre en charge 2 marçassins de trois semaines percutés par une voiture sur la route entre Mandres sur Vair et Contrexéville, un troisième avait été percuté mais mort sur le coup.

Je les ai conduits chez les vétérinaires de Bulgnéville ; un a le bassin fracturé et il a dû être endormi, une radio est effectuée sur l'autre où l'on détecte une rotule cassée. Avec du repos, il devrait se remettre et être relâché.

Je le ramène donc et lui donne à manger et à boire. Il est très vorace et il a déjà des dents, mon doigt en est témoin. Nous avons bon espoir de le sauver et nous lui cherchions même un nom, mais deux jours plus tard, je l'ai trouvé endormi au fond de sa cage. D'après le vétérinaire, il a probablement eu des lésions internes qui n'ont pas été décelées à la radio.

Il est très difficile de sauver des animaux sauvages blessés car bien souvent nous sommes prévenus trop tard et les animaux sont en état de stress et d'affaiblissement avancés. Malgré cela, nous mettons tout en œuvre pour les sauver.

Nous remercions les personnes des cabinets vétérinaires de Bruyères et de Bulgnéville pour leur aide à prendre en charge ces animaux, mais également le Docteur Régis CAVIGNAUX de la Clinique de Essey les Nancy que nous sollicitons à chaque fois, car c'est un grand spécialiste de la faune sauvage et il n'hésite pas à nous conseiller.



RAPPORT FINANCIER

Madame Nathalie PIGA, Trésorière de l'Association, va vous présenter le rapport financier de l'année 2018.

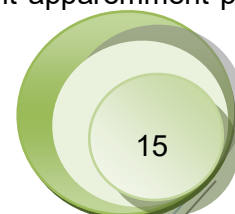


PREVISIONS POUR 2019

Les opérations caddies seront reconduites car de plus en plus de personnes autorisées à nourrir les chats errants viennent chercher de la nourriture.

Reconduction également des vide-greniers de Belmont sur Vair et Vittel ainsi que les brocantes mensuelles tous les deuxièmes dimanches d'Avril à octobre.

Nous allons envoyer un courrier à tous les maires de l'Ouest Vosgien pour leur proposer de faire stériliser les chats errants de leur commune. Les mails envoyés par deux fois n'ont apparemment pas été lus.



Nous allons rajouter 9 cages de convalescence pour les chats malades afin qu'ils soient bien séparés des autres et pour faciliter les soins. Elles sont presque terminées.

En 2019, nous allons créer deux postes en Service Civique. Ces deux personnes auront pour mission de poursuivre le travail en collaboration avec les deux étudiantes sur la Protection Animale et le devoir de respect des animaux. Divers documents seront réalisés et présentés dans les écoles primaires.

Mise en place de notre premier loto le dimanche 17 février 2019 à la salle des Fêtes de Bulgnéville afin d'écouler les lots reçus pour la tombola qui devait avoir lieu pendant le repas des 30 ans de l'ASPA Vosges. Ce fut un réel succès.

Les lois se renforcent et nous devons continuellement rester dans la légalité. Nous allons donc obtenir les agréments obligatoires afin d'être en conformité à chaque fois que cela s'avérera nécessaire.

En février, j'ai effectué la formation et passé l'évaluation de l'Attestation de Connaissance pour les chiens, chats et autres. Cette attestation remplace le Certificat de Capacité et elle est obligatoire pour toute structure professionnelle dont les associations qui possèdent des animaux dans leurs bâtiments ou maisons.

J'ai effectué également une formation de 7 jours sur l'implantation d'une activité complémentaire d'élevage canin. C'est une option de la Formation du Brevet Professionnel d'Éducateur Canin qui me permettra de mieux connaître toutes les actions à réaliser, la réglementation en vigueur, les différents corps de métier à solliciter pour la construction d'un refuge fourrière.

Nous retournerons sur cet hippodrome de la honte où les chevaux ne sont là que pour rapporter de l'argent, mais là, nous aussi, nous serons moins gentils. Nous aurons de meilleurs équipements pour médiatiser ce qui s'y passe, et tant que les lois ne seront pas modifiées et appliquées, nous continuerons.

Nous allons continuer nos actions de protection des troupeaux et travailler avec les éleveurs afin de trouver des solutions pour qu'il n'y ait plus d'attaques.

Nous recherchons toujours un terrain pour le refuge fourrière, l'espoir renaît car certains élus ont l'air de s'y intéresser.



ELECTIONS PARTIELLES DU BUREAU

Conformément aux statuts de l'Association qui ont été modifiés le 10 mars 2018 par une Assemblée Générale Extraordinaire, nous avons à élire ou réélire chaque année une partie du Conseil d'Administration. Ses membres sont élus pour deux ans.

QUESTIONS DIVERSES



Nous vous remercions d'être de plus en plus nombreux à nous rejoindre et de nous être si fidèle. Nous devons continuer à recruter de nouveaux adhérents, car la protection animale a besoin de gens motivés et passionnés, notamment pour effectuer les enquêtes sur les animaux maltraités.

Nous pouvons faire encore plus de choses, les projets sont là mais nous devons être plus présents sur le terrain. Donc, n'hésitez pas à aller rencontrer les personnes de votre entourage, car beaucoup ne savent pas qu'elles peuvent être d'une grande utilité dans notre association ou n'osent pas, nous le voyons principalement chez les jeunes.

Vous pouvez distribuer les feuilles d'adhésion qui sont à votre disposition ou que nous pouvons vous envoyer par email.

N'hésitez pas à nous communiquer vos idées, les souhaits d'actions que vous voudriez que l'on mette en place à l'association.

Nous vous souhaitons un agréable week-end et vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour la 31^{ème} Assemblée Générale.

Je terminerai cette Assemblée Générale Ordinaire par une citation de Romain ROLLAND, écrivain, musicologue, historien et Prix Nobel de littérature en 1915 :

"La cruauté envers les animaux et même déjà l'indifférence envers leur souffrance est à mon avis l'un des péchés les plus lourds de l'humanité. Il est la base de la perversité humaine. Si l'homme crée tant de souffrance, quel droit a-t-il de se plaindre de ses propres souffrances ?

La séance est levée.

